NATIONS UNIES



Conseil Economique et Social

Distr.
GENERALE

E/1994/37/Add.1 E/ECE/1304/Add.1 11 août 1994

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

RAPPORT DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE (22 juin 1994)

- 1. Conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la décision J (49) de la Commission contribution de la CEE aux travaux préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui prévoit que l'accréditation des ONG non dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social devrait être effectuée par la Commission en juin et en septembre, la Commission a tenu, le 22 juin 1994, une session extraordinaire à laquelle ont participé des représentants des pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Israël, Italie, Lettonie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Suisse et Ukraine. Des représentants de l'Union européenne et de sa Commission ont également participé à la session.
- 2. Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) était présent.
- 3. La session a été ouverte par le Président de la Commission, M. Ludwik Dembinski (Pologne).

Adoption de l'ordre du jour

4. La Commission a adopté son ordre du jour publié sous la cote E/ECE/1305/Rev.1.

GE.94-23134 (F)

E/1994/37/Add.1 E/ECE/1304/Add.1 page 2

Accréditation des ONG non dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social à la réunion préparatoire régionale de haut niveau organisée par la CEE en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

5. Le Président a rappelé que, par sa décision J (49) la Commission avait repoussé au ler août 1994 la date limite de présentation des demandes d'accréditation des ONG non dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social à la réunion préparatoire de haut niveau. La Commission avait également décidé de se réunir en juin et en septembre 1994 pour procéder à l'accréditation de ces ONG. Le Président a appelé l'attention des délégations sur la liste des ONG publiée sous la cote E/ECE/1306 et leur a proposé de l'approuver. Aucune délégation n'ayant formulé d'objection, la liste a été approuvée.

Coopération entre la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

- En présentant ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire exécutif a expliqué les propositions du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui visaient à supprimer les postes FAO au sein des services communs FAO/commissions régionales afin de renforcer les bureaux régionaux de la FAO. Il a fait observer que le Conseil de la FAO avait approuvé cette proposition et demandé l'instauration d'une coopération avec les commissions régionales. Le Secrétaire exécutif a rappelé l'entretien qu'il avait eu à ce sujet avec le Secrétaire général et avec le Directeur général de la FAO et a précisé que des consultations auraient lieu prochainement entre la FAO et les commissions régionales à propos de la mise en oeuvre des mesures proposées. Il a déclaré que l'on pouvait s'attendre à une réduction sensible des ressources de la FAO et a invité les délégations à faire savoir quelles étaient, à leur avis, les modalités de coopération les plus appropriées pour pouvoir continuer d'assurer les services voulus aux fins des activités menées par la CEE dans le domaine de l'agriculture et du bois et, si cela se révélait impossible, d'indiquer quelles étaient parmi ces activités celles que leurs gouvernements souhaitaient voir se poursuivre.
- 7. La délégation de la Fédération de Russie a souligné l'importance que son gouvernement attachait aux travaux de la CEE dans le domaine de l'agriculture et du bois et a rappelé la résolution adoptée récemment par le Comité de l'agriculture. Elle a noté que dans sa décision la FAO prévoyait de procéder aux consultations voulues pour poursuivre une coopération fructueuse avec les commissions régionales, en tenant compte de la situation et des besoins particuliers des différentes régions. C'était là, à son avis, un point important dans la perspective des consultations qui allaient s'engager entre la FAO et la CEE. La délégation de la Fédération de Russie s'est, en outre, déclarée prête à appuyer les initiatives que le Secrétaire exécutif prendrait pour obtenir des ressources supplémentaires afin de compenser la suppression des postes FAO.
- 8. La délégation allemande, parlant en son propre nom, a dit que la référence faite dans les propositions de la FAO à la poursuite d'une coopération fructueuse avec les commissions régionales tendait à montrer que les postes FAO devraient être maintenus à la CEE. Elle a également rappelé la

récente résolution du Comité de l'agriculture qui, selon elle, reflétait bien les vues des gouvernements des pays membres de la CEE.

- 9. La délégation finlandaise a rappelé que lors de la récente Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, le Groupe des pays nordiques s'était prononcé en faveur d'un examen du rôle des services communs. Vu l'utilité de la Division CEE/FAO, il avait appuyé le maintien du <u>statu quo</u>.
- 10. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a confirmé ce qu'avait dit le Secrétaire exécutif et a indiqué que les consultations qui auraient lieu prochainement entre la FAO et les commissions régionales porteraient essentiellement sur les mesures transitoires à prendre pour pouvoir mener à bien les programmes qui leur avaient été confiés et instaurer de nouvelles formes de coopération. Il a rappelé que les délégations allemande et finlandaise avaient pris part aux délibérations du Conseil de la FAO, au cours desquelles les propositions du Directeur général avaient été approuvées. Il a ajouté que, selon toute attente, le nouveau bureau régional de la FAO qui devait être mis en place en Europe orientale offrirait aux pays en transition une aide au moins égale à celle fournie actuellement par la Division CEE/FAO.

Questions diverses

- 11. La délégation allemande a soulevé la question des postes vacants, notamment des postes de directeur de division. Elle s'est félicitée des efforts déployés par le Secrétaire exécutif pour surmonter les problèmes, reconnaissant que, dans la plupart des cas, ceux-ci échappaient à sa compétence. Mais elle a constaté avec préoccupation que la Commission qui avait demandé à maintes reprises une amélioration de la procédure de recrutement n'avait pas obtenu satisfaction. Il s'agissait de faire en sorte que les nominations interviennent avant le départ des titulaires afin que les postes ne restent pas vacants et les divisions sans directeur pendant trop longtemps. Conformément à la résolution adoptée à la session extraordinaire en octobre 1992, la délégation allemande a demandé à être informée de l'état de la procédure de recrutement.
- 12. Dans sa réponse, le représentant du secrétariat a rappelé qu'un document informel faisant le point sur la question avait été distribué aux participants et a indiqué qu'il avait l'intention d'examiner tous les cas avec le Bureau de la gestion des ressources humaines lors de sa prochaine visite au Siège de l'Organisation des Nations Unies.
- 13. Le Secrétaire exécutif a mentionné l'entretien qu'il avait eu peu de temps auparavant avec le Secrétaire général sur ce sujet et a indiqué que la liste des postes vacants serait examinée en détail lors de sa visite au Siège dans les jours suivants.

E/1994/37/Add.1 E/ECE/1304/Add.1 page 4

14. Le Président a dit qu'il avait l'intention de convoquer la prochaine Réunion informelle spéciale pendant la seconde moitié du mois de septembre. Il a fait observer qu'il faudrait, à ce moment-là, convoquer une nouvelle session extraordinaire pour que la Commission se prononce sur les dernières demandes d'accréditation soumises par les ONG désireuses de participer à la réunion préparatoire régionale organisée par la CEE en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.
